



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/372

S/20721

6 juillet 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 31 et 41 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 5 juillet 1989, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration conjointe, intitulée "Appel des ministres des affaires étrangères de l'ANASE en faveur d'un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen", qui a été publiée à la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères de l'ANASE tenue à Bandar Seri Begawan le 3 juillet 1989.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 31 et 41 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Agus TARMIDZI

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration conjointe publiée à Bandar Seri Begawan le 3 juillet 1989 :
Appel des ministres des affaires étrangères de l'ANASE en faveur d'un
règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen

1. Les ministres des affaires étrangères de l'ANASE, ayant examiné les nombreux faits nouveaux importants qui se sont produits récemment en ce qui concerne le problème kampuchéen, ont conclu que la seule façon d'instaurer une paix juste et durable au Kampuchea et la stabilité à long terme dans la région consistait à parvenir à un règlement politique global permettant de résoudre de manière intégrée les aspects intérieurs et extérieurs du problème. Un règlement partiel ne ferait que prolonger la guerre et l'instabilité et n'était dans l'intérêt ni du peuple kampuchéen ni de la région dans son ensemble.
2. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé qu'un règlement politique d'ensemble était nécessaire pour la paix, la stabilité et l'harmonie dans la région.
3. Les ministres des affaires étrangères ont pris note de la déclaration du Viet Nam annonçant qu'il retirerait toutes ses troupes du Kampuchea d'ici la fin du mois de septembre 1989, ce qu'ils ont considéré comme un fait positif. Ils ont néanmoins souligné que cette déclaration ne s'inscrivait pas dans le contexte d'un règlement politique d'ensemble.
4. S'appuyant sur les résultats de la deuxième Réunion officieuse de Jakarta et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies qui ont été approuvées par une écrasante majorité de pays, les ministres des affaires étrangères ont demandé au Viet Nam de veiller à ce que le retrait prévu des troupes s'effectue sous la supervision effective d'un dispositif international de contrôle placé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui comprendrait une force de maintien de la paix, et s'inscrirait dans le cadre d'un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen.
5. Les ministres des affaires étrangères ont estimé que les efforts de paix en cours et les dialogues entre les différentes parties concernées avaient ouvert la voie à un règlement politique d'ensemble et qu'il convenait de les intensifier. Ils ont exprimé leur appui aux entretiens entre les Khmers et ont réitéré leur volonté de défendre les intérêts du peuple kampuchéen et de poursuivre les consultations avec toutes les parties concernées dans le cadre du processus de paix. Les Ministres ont également demandé instamment à toutes les parties concernées de maintenir une attitude souple et conciliante afin de parvenir à un règlement politique d'ensemble.
6. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur soutien au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, conduit par S. A. R. le prince Norodom Sihanouk, dans les efforts qu'il déploie pour délivrer le Kampuchea de l'occupation étrangère et édifier un nouveau Kampuchea souverain, indépendant, neutre et non aligné, sur la base d'une réconciliation nationale du peuple kampuchéen.

7. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés satisfaits de l'appui apporté à la position de l'ANASE et du désir de la communauté mondiale de trouver une solution politique d'ensemble au problème kampuchéen. Ils ont également exprimé l'espoir que cet appui serait maintenu car les efforts déployés en vue d'un règlement politique d'ensemble avaient à présent atteint un stade crucial.

8. Les ministres des affaires étrangères ont pris note avec satisfaction de l'initiative de la France relative à la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea. Cette conférence devrait s'inscrire dans le prolongement des efforts déployés par l'ANASE ces dix dernières années pour trouver une solution d'ensemble au problème kampuchéen dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des réunions officieuses de Jakarta et d'autres mécanismes. Elle devrait approfondir les points et les principes qui ont déjà été examinés dans le cadre des réunions officieuses de Jakarta et fixés dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Les ministres des affaires étrangères ont souligné qu'une conférence internationale devait avoir pour objectif de parvenir à un règlement politique d'ensemble.
